

# écco

ÉDITION FRANÇAISE



*ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la Conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP7, Marrakech, oct-nov 2001.*

## José Bové à la rescousse !

Le Monde (daté du 4/10/01) détaille la conversion du public français et de ses hommes politiques à la critique de la mondialisation débridée symbolisée par les négociations sur le commerce. Alors que s'ouvre la conférence de l'OMC à Doha, le quotidien de référence français pose la question : « Tous antimondialisation ? ». Il décrit la conversion publique du Président Jacques Chirac, après l'extrême gauche, les catholiques, les Verts, les souverainistes et une partie de la gauche. Parti de la France, le mouvement Attac symbolise cette vague d'opinion. Il a maintenant répandu son influence dans tout le monde développé.

C'est dans ce contexte très sensible que les négociateurs européens abordent les questions Nord-Sud, avec deux conséquences pour

la COP7.

Tout d'abord, cette sensibilité nouvelle (et le contexte électoral hexagonal) devrait pousser les pays d'Afrique à réclamer ce qui est dans leur intérêt, par exemple le respect des engagements de Bonn sur les financements, et aussi l'inclusion d'une initiative solaire majeure dans l'agenda du sommet de Johannesburg.

Mais la conséquence la plus importante de ce mouvement de l'opinion publique européenne concerne les puits dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Ce point très controversé des accords de Bonn représente en effet un « chiffon rouge » pour les anti-mondialisation, en quelque sorte la face la plus inacceptable des mécanismes de flexibilité

—suite p.2, col. 1&2—

## Puits et biodiversité : aucun rapport ?

Les impacts des activités puits sur la biodiversité sont souvent oubliés dans les méthodologies d'établissement des rapports au titre de l'Article 7. Actuellement, les crochets dans le texte relatif à l'Article 7.2 portent sur les provisions ayant trait aux rapports des pays sur les procédures légales et administratives nationales mises en œuvre pour protéger la biodiversité.

Ceci répond pourtant au principe retenu par l'Accord de Bonn, selon lequel ces activités doivent contribuer à la conservation de la biodiversité et à l'usage durable des ressources naturelles. Le CAN pense que ceci est facile à mettre en œuvre par les Parties ; un grand nombre de pays ayant déjà mis en place ce type de

—suite p.2, col. 3—



*Le climat de demain ?*

## S O M M A I R E

<i>José Bové à la rescousse !</i>	1-2
<i>Puits et biodiversité, aucun rapport ?</i>	1-2
<i>Johannesburg 2002</i>	2
<i>Le chapitre manquant du GIEC</i>	3
<i>Un coup d'épée dans l'eau</i>	3
<i>Lette ouverte à Olivier Deleuze</i>	4

### Avertissement

*Les textes de cette édition en français ne sont pas identiques à ceux de ECO en édition anglaise. Ces deux éditions complémentaires sont l'émanation du Réseau Action Climat (CAN).*

# Johannesburg 2002

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) à Johannesburg en 2002, c'est demain. C'est donc aujourd'hui qu'il faut se donner la peine de focaliser sur des objectifs clairs qui puissent lier le développement (économique et social) avec la protection de l'environnement.

La COP7 doit faire une contribution.

Le président a bien proposé un projet de texte aux Parties, mais c'est un texte qui manque d'ambition et qui en reste aux grands principes entérinés à Rio. Si Johannesburg n'est qu'une répétition de Rio, ce sera un échec : désormais, il faut du concret.

Les Parties, et l'Union Européenne au premier chef, doivent insister pour que le SMDD établisse un engagement sur un programme planétaire majeur d'expansion des énergies renouvelables, les Etats développés s'engageant à fournir des énergies renouvelables aux deux milliards les plus pauvres de notre planète d'ici 2012.

Nous pensons que c'est un objectif nécessaire pour le développement des pays du Sud, et largement faisable pour les pays du Nord, qui vont jouer un rôle clef dans la fourniture des technologies.

Le rapport du groupe de travail sur les énergies renouvelables du G8 l'affirme dans un rapport récent : une promotion efficace des renouvelables durant les 30 prochaines années reviendra à moins cher qu'une approche conventionnelle de la fourniture globale d'énergie.

Le SMDD pourrait ainsi se donner un objectif clair qui lie la lutte contre la pauvreté aux changements climatiques et à l'insécurité énergétique – un sujet qui est devenu dramatiquement actuel suite aux événements du 11 septembre.

Les pays du Sud ont tout à y gagner ; la proposition doit donc venir des pays industrialisés : pourquoi l'Europe traîne-elle les pieds, alors qu'elle entend prendre le leadership mondial dans ce domaine ?

—José Bové à la rescousse (suite)—

du Protocole de Kyoto, celle de l'échange inégal entre le Nord et le Sud.

L'utilisation des puits de carbone dans les territoires au Sud par des entreprises transnationales ne peut compenser les gabegies du Nord. Les entreprises du Nord doivent avant tout contribuer à l'effort majeur nécessaire de recherche et de transfert de technologies en faveur du développement. Ceci est à l'opposé du détournement pervers du MDP par des plantations industrielles d'arbres.

Un exemple caricatural a été présenté mardi par ECO qui décrivait l'expérience de Peugeot en Amazonie. L'industriel de l'automobile n'a pas encore réalisé en interne les efforts de réduction d'émissions nécessaires et possibles. Il encourage même fortement des comportements irresponsables en imposant la climatisation sur ses véhicules. Ses ingénieurs devraient contribuer à une évolution durable des transports dans les métropoles au Nord comme au Sud, au lieu de laisser entendre que des plantations d'arbres pourraient compenser l'usage immo-déré de l'auto.

Non contents de ne pas faire leurs devoirs à la maison, les industriels et les gouvernements qui choisiront la solution des puits dans le MDP commettront deux autres méfaits. Ils prendront un risque d'effets pervers contre l'environnement et les populations locales et indigènes, déjà abondamment documentés (\*) ;

ils choisiront aussi de privilégier les continents autres que l'Afrique. Ce dernier continent n'obtiendra dans l'état actuel du texte que les miettes, et au contraire se verra privé de sa part légitime de projets de développement, en particulier les projets d'énergies renouvelables.

Alors, pas de chichis. La France et ses collègues européens doivent cesser de se retrancher derrière les subtilités de leurs techniciens et regarder en face la question, qui est politique.

Les Européens doivent s'opposer à toute possibilité d'usage des puits dans le MDP sans règles préalables, et en particulier celles scientifiques à élaborer par le GIEC (IPCC). L'idée d'une application rétroactive des règles doit être bannie. Les négociateurs de l'UE doivent convaincre leurs collègues du Sud que des règles sérieuses de participation du public et d'accès des ONG au MDP sont une condition nécessaires pour la réussite de ce mécanisme.

Enfin, les Européens doivent aussi affirmer qu'ils ne feront pas appel aux puits dans le MDP, avant qu'il ne donne les garanties scientifiques et sociales nécessaires, et aussi qu'ils auto-limiteront leur usage par la suite.

Les électeurs n'apprécient plus la démission des politiques sur ce qui touche à l'avenir de l'humanité et aux biens publics globaux. Ils risquent de l'exprimer avec force.

(\*) Voir point ci-contre sur la biodiversité et l'ouvrage « tree trouble » disponible auprès des Amis de la Terre.

## MDP et énergies renouvelables au Maroc

Le 6 novembre, de 18 à 19 heures, aura lieu un événement spécial sur l'application du mécanisme de développement propre à cinq projets d'énergies renouvelables au Maroc.

Cet événement est co-organisé par le CIEDE, le CDER, l'ONE et la GTZ.

Particulièrement recommandé à ceux qui craignent que, à force d'efforts des pays de l'ombrelle, le MDP se transforme en Mécanisme de Déversement de Poubelles.



—Puits et biodiversité (suite)—

lois, ce qui en fait une simple question de recueil d'informations déjà disponibles.

L'Union Européenne et le G77-Chine soutiennent tous deux l'apport d'information supplémentaire sur les lois nationales relatives à la biodiversité. Malgré tout, le Canada et l'Australie veulent éliminer cette exigence, même si elle ne devait pas être liée à leur éligibilité à émettre des crédits au titre des articles 3.3 et 3.4.

Si l'on n'exige pas des Parties qu'elles rapportent ces informations, il n'y aura aucun moyen d'évaluer les impacts des activités LULUCF sur l'environnement et sur les priorités nationales en termes de développement durable. Sans ces restrictions, il y a un danger d'ouvrir la voie à la délivrance de crédits à bon marché, et ainsi d'encourager les coupes claires. Ceci aura un impact sérieux sur la biodiversité locale et sur les ressources naturelles.

Les Parties doivent maintenir le texte tel qu'il est, d'autant que ceci n'exige pas de préparation d'information additionnelle. De plus, ces provisions aideront les Parties à exercer un suivi des impacts de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur la biodiversité, en permettant la création de liens pertinents avec la Convention sur la Diversité Biologique.

# Un coup d'épée dans l'eau

Les océans de la planète ne sont pas une décharge pour les déchets industriels : cette affirmation fut l'une des avancées les plus positives de la politique environnementale des dix dernières années. Cette politique a été enterrinée dans la Convention de Londres contre la pollution marine.

Lors des négociations de vendredi sur les mécanismes, le Japon a proposé un texte qui violerait ce principe en ouvrant une option sur la mise en décharge du CO<sub>2</sub> dans les océans - sous le nom aseptisé de « ocean sequestration » ou « marine sequestration ». Mais un chat est un chat : il s'agit bien de transformer les océans en poubelle à carbone et c'est inacceptable.

Pourquoi le stockage du carbone dans les océans ou dans les sous-sols est-il un problème ? D'abord, il pourrait ne pas y rester. La permanence du stockage dans les océans n'est pas prouvée, tout comme la validité des méthodes de vérification à long terme. Ce risque à lui seul devrait conduire à l'abandon de cette approche, en particulier pour la première période d'engagement. Ensuite, la séquestration dans les océans est de nature à perturber l'environnement marin. Détruire les océans pour sauver

notre climat ? Quelle option est-ce là ? Enfin, le stockage dans les océans et les couches géologiques ne produit aucun bénéfice sur l'environnement ou sur le développement, en contraste évident avec les investissements dans les technologies propres pour réduire les émissions d'origine fossile.

Les Japonais montrent depuis longtemps un intérêt pour le stockage du carbone dans les océans. Lors des discussions USA-Japon d'octobre sur les changements climatiques, le chapitre sur la coopération scientifique et technique a mis en première ligne la séquestration du CO<sub>2</sub>. Le Japon estime que les océans de la planète peuvent en absorber 330 000 fois plus qu'actuellement. Ceci, bien sûr, s'il accepte d'y rester !

Des chiffres comme celui-là tirent clairement la sonnette d'alarme sur ce que pourrait être un projet massif d'échappatoire par la transformation des océans et sous-sols en poubelles à carbone. Les estimations laissent sans voix : d'après le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie à COP6bis, le GIEC a calculé que le stockage dans les puits pétroliers et gaziers, les mines de charbon et les océans pou-

vait s'élever à plus de 2 500 gigatonnes de carbone. Selon les scénarios, cela constitue de 1,5 à 8 fois plus que ce qui serait nécessaire dans les 100 prochaines années.

La proposition japonaise est actuellement soutenue par les plus grands industriels pollueurs, en quête désespérée de n'importe quelle proposition les exemptant de réduire leurs émissions à la source. L'Australie et le Canada se sont précipités pour soutenir le Japon.

Cette proposition est une tentative d'échappatoire démesurée, environnementalement inacceptable. Elle risque effectivement de détruire tous les efforts et les pas en avant obtenus pour la protection des ressources globales. La seule chose qui mérite vraiment d'être jetée à la mer, c'est cette proposition.



## Le chapitre manquant du GIEC

Vendredi soir, devant un public bigarré, du Sud et du Nord, Philippe Staatsen (staatsen@iam.net.ma) et le RAC Maghreb ont présenté un événement parallèle consacré à l'évolution des modes de vie. Sujet particulièrement exotique en ces lieux : il est compréhensible pour le commun des mortels, mais peut-être plus, hélas, pour les COPistes acharnés. Ce fut l'occasion de soulever un déficit dans le travail du GIEC, jusqu'ici divisé en trois parties et autant de rapports :

- la perturbation du climat ;
- la vulnérabilité importante quoique différenciée des sociétés humaines ;
- les solutions d'atténuation.

Malheureusement, ce dernier rapport se limite aux techniques et aux mesures économiques. Le manque saute aux yeux : comment met-on en œuvre les solutions, à la fois sur le fond (pertinence) et sur la forme (participation démocratique) ? Nous pensons donc qu'il est

grand temps de consacrer au moins un chapitre du prochain rapport du GIEC à l'étude de l'évolution des modes de vie, et donc des modes de production et de consommation.

Constitué, entre autres, de sociologues, historiens, philosophes, théologiens, urbanistes, écologues et élus, il devra répondre à cette question : les modes de vie des pays industrialisés n'étant pas "durables", quels sont les facteurs cruciaux permettant une évolution vers des modes de vie plus durables ? Ou encore : le "développement" au sens actuel de productivisme économique étant une impasse, quels sont les leviers d'action et/ou de réflexion pour mettre en œuvre autre chose ?

Nous entendons faire des propositions sur ce sujet ; nous avons donc décidé de mettre sur pied un réseau sur ce thème (fabrice.flipo@ifrance.com). Il nous appartient de reconstruire les bases de "l'après développement".

### REMERCIEMENTS

Le Réseau Action Climat tient à remercier les organismes suivants pour leur soutien : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE-France), Climate Action Network Europe, Environmental Defense, WWF-International, Swedish NGO Secretariat for Acid Rain, Greenpeace International, Swedish NGO Secretariat on Acid Rain, Amis de la Terre International, et David Suzuki Foundation.

Ont participé à ce numéro : *Antoine Bonduelle, Fabrice Flipo, Raphaëlle Gauthier, Philippe Quirion, Johanne Ruysen, Edouard Toulouse, Stephan Vis et Giulio Volpi.*

Eco est disponible en format PDF sur [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)  
Contact J. Ruysen : [ca.primevere@wanadoo.fr](mailto:ca.primevere@wanadoo.fr)

## **Alerte à Marrakech : à la veille de son départ, les associations environnementales adressent une lettre ouverte à Olivier Deleuze.**

Namur et Marrakech, le 4 novembre 2001

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

A la septième conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'Union européenne vient de récolter deux fois d'affilée, le « fossile du jour<sup>1</sup> ». Du jamais vu !

A juste titre, l'Europe vise la ratification du protocole de Kyoto. Mais les ONGs environnementales refusent que cela se fasse à n'importe quel prix.

Jeudi, alors que les négociations portaient sur « comment va-t-on inventorier les puits de carbone ? », l'Union européenne soutenait des pays comme l'Australie et le Canada en laissant entendre que l'inventaire annuel des puits ne devait pas reprendre les lieux spécifiques des puits. Elle défend sa position en affirmant que même sans cette référence géographique du site, elle pourra « identifier » un puits de carbone. Le bon sens prédit pourtant que, sans identification du lieu, il n'y aura pas d'identification du puits. C'est pourquoi les ONGs lui ont attribué un « fossile du jour », le premier depuis le début de la conférence.

Vendredi, un autre fossile a été décerné à l'Europe, cette fois sur le sujet de la « compliance », l'obligation des pays à souscrire à leur engagement. Le caractère contraignant du protocole doit être sauvegardé, et ceci avec un réel droit de regard du public sur le respect des engagements des pays. Que la Russie refuse cette transparence, cela n'a rien de nouveau. Mais que l'Union européenne y souscrive –même en posant ses conditions- est choquant. Sans une réelle et complète transparence, le protocole de Kyoto risque de se muer en un obscur « OMC » (Obscur Marchandage sur le Climat).

Nous sommes convaincus que vous ne le souhaitez pas.

Deux « fossiles » en deux jours pour l'Europe, cela ne s'était jamais vu, foi de conférence climatique internationale ! Nous partageons votre souci premier d'une entrée en vigueur du protocole de Kyoto pour le sommet de Johannesburg en septembre 2002. Mais pas à n'importe quel prix. A Bonn, un accord a été signé. Il ne peut être affaibli davantage, vous l'avez vous-même répété peu avant le début de la conférence.

Le ton était pourtant donné par le discours d'ouverture de la 7ème session de la Conférence des Parties à Marrakech, le 29 octobre 2001 par Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques : « (...) les délégués de tous les pays sont devant le défi de maintenir l'élan politique de Bonn, et de le transformer en un ensemble de décisions solides qui garantiront l'avancement de notre Convention et la mise en œuvre de son Protocole de Kyoto. »

Malheureusement, l'accord arraché à Bonn s'affaiblit de jour en jour. Si vous n'envoyez pas immédiatement un signal de fermeté aux négociateurs, il est fort probable que vous ne reconnaîtrez plus « votre » accord à votre arrivée à Marrakech. Plus que jamais, les ONG s'inquiètent de l'absence de volonté d'aboutir à quelque chose ressemblant à « l'esprit de Bonn ». C'est pourquoi elles lancent ce cri d'alarme à la présidence belge.

Comptant sur votre réaction énergét(h)ique, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs

Stéphan Vis  
Chargé de mission Energie  
Délégué à Marrakech

Thérèse Snoy  
Secrétaire générale

P.S : Avant d'atterrir à Marrakech, n'oubliez pas de lire les derniers Eco ([www.climatenetwork.org/eco](http://www.climatenetwork.org/eco))

Copie de cette lettre sera envoyée lundi aux Ministres de l'Environnement européens

<sup>1</sup> Le fossile du jour "récompense" chaque jour les pays dont les attitudes sont les plus néfastes pour les négociations du protocole. A noter que l'Europe n'est que rarement à l'honneur (et on s'en réjouit). En l'absence des Etats-Unis, les « fossiles » reviennent généralement au Japon, à la Russie, à l'Australie ou/et au Canada ([www.fossil-of-the-day.org](http://www.fossil-of-the-day.org))